

Extrait de « CARACTERE.net »

Écrit par La rédaction

Lundi, 28 Mai 2012 09:00

Les autres sites du groupe ne sont pas concernés.

Lundi 21 mai, l'usine d'Hellemmes (59) du groupe H2D a été placée en redressement judiciaire. L'administrateur a six mois pour juger de la viabilité du site. En 2007, Dominique Donghi et Dominique Dorchain avaient repris cette usine du groupe Quebecor après un conflit social très dur. L'aventure s'était poursuivie avec l'achat d'une rotative offset, différents investissements puis, début 2011, le rachat d'Hélio Lys (Nieppe, 59) au groupe familial Decoster. Enfin, l'année dernière, toujours, H2D avait repris à CirclePrinter's le site de Mary-sur-Marne (77). Aujourd'hui, avec ses trois usines, H2D, essentiellement positionnée sur des unités hélio pour la presse magazine et la grande distribution, réaliserait un chiffre d'affaires de l'ordre de 100 millions d'euros avec 440 salariés.

En reprenant les sites de Nieppe et de Mary-sur-Marne, les dirigeants de H2D ont cherché à étoffer leur offre commerciale. L'achat du site de Nieppe avait été financé par la cession du terrain d'Hellemmes, celui du site de Mary-sur-Marne par un prêt sans qu'un financement externe déterminant n'ait été mobilisé.

Rappelons que l'actionariat de H2D est personnel et repose sur ses deux dirigeants : Dominique Donghi et Dominique Dorchain.

Deux dirigeants qui ont joué de malchance en s'engageant dans ces opérations de croissance externe, alors que les prix de l'énergie, de l'encre et de la plupart des éléments concourant à la production ont subi des hausses impossibles à répercuter sur la clientèle.

Dans le même temps, H2D avait envisagé un investissement industriel lourd qui s'est traduit par le versement d'un acompte à l'italien Cerutti.

Ces « éléments structurels » et la dégradation de la conjoncture ont conduit H2D Hellemmes à se déclarer en cessation de paiement (DCP) avec les répercussions que l'on imagine sur ses fournisseurs et sous-traitants. Hélio Lys et, a fortiori, **Mary-sur-Marne, qui dégagent un excédent brut d'exploitation significatif, ne sont pas concernées par cette DCP.** Les dirigeants et la branche sont prêts à reclasser, si nécessaire, la quarantaine de salariés encore présents sur le site d'Hellemmes